

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 PP 23 Convention de groupement de commandes relative aux activités de dératisation, de désinsectisation et de désinfection.

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 27 avril 2016, par lequel le Préfet de police soumet à son approbation l'autorisation de signer une convention de groupement de relative aux activités de dératisation, de désinsectisation et de désinfection ;

Vu le décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Colombe BROSSEL, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Est autorisée la signature de convention de groupement de commandes relative aux activités de dératisation, de désinsectisation et de désinfection.

Article 2 : Les dépenses relevant du pouvoir adjudicateur communal seront imputées sur le budget spécial de la Préfecture de police, section de fonctionnement, exercices 2016 et suivants :

- Chapitre 920, article 920-2031
Compte nature 6283

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO